



SAUVONS NOTRE EAU URGENCE ABSOLUE

À modifier nos comportements



Pour comprendre la situation actuelle du village, le niveau du débit de la source ces 3 dernières années :

9 mai 2020 = 87 m³/h- Fin été 2020 = 50 m³/h
 9 mai 2021 = 75 m³/h- Fin été 2021 = 40 m³/h
 9 mai 2022 = 100 m³/h- Fin été 2022 = 51 m³/h
9 mai 2023 = 37 m³/h

Le fonctionnement de la source est considéré comme « suffisant » jusqu'à 40 m³/h. Cela annonce que notre réseau d'alimentation en eau va être sous haute tension pour cet été.

La commune de Cessenon-sur-Orb assure la compétence en eau potable par une gestion en régie de notre source du Foulon. L'année 2022 et son exceptionnelle sécheresse, *pas de présence de pluie depuis plus de 12 mois*, ont constitué un tournant, en rappelant la nécessité d'assurer une meilleure gestion de notre ressource en eau.

La commune accompagnée par un bureau d'études, s'est dotée d'un schéma directeur en eau potable. Nous avons encore de grandes marges de progression, pour cela il faut activer plusieurs leviers, certains déjà mis en place, d'autres à poursuivre :

- **Sectorisation des réseaux** : à poursuivre et à équiper par de la télésurveillance.
- **Changement des compteurs** lors des travaux, la durée de vie d'un compteur est en moyenne de 10 ans.
- **Réhabilitation du réseau principal** : Investissement de 800 000 € sur 2 ans et à prolonger.
- **Vigilance et recherche sur les fraudes et vols d'eau** (piquage avant compteur, etc...)

Par arrêté préfectoral du **5 Avril 2023**, comme une grande partie de l'Ouest de l'Hérault, Cessenon-sur-Orb a été placé en **Alerte Sécheresse** avec des mesures d'interdictions et de restrictions. Le **21 Avril 2023**, la zone **d'Alerte Sécheresse** s'est élargie sur la quasi-totalité du Département de l'Hérault. (Vous pouvez consulter l'arrêté en question sur www.cessenon.fr, l'application mobile Ici Cessenon ! Dans la rubrique « Police Rurale – Sécurité » ou en vous rendant en mairie). *Très certainement, un nouvel arrêté nous plaçant en Alerte Renforcé verra le jour prochainement.*

Qu'est-ce que cela signifie ?

A ce jour sont interdits :

- Le remplissage des piscines privées, sauf pour la remise à niveau ou la première mise en eau !
- Le lavage des véhicules privés ou publics en dehors des stations professionnelles.
- L'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des terrains de sport et d'entraînement, des jardins potagers et d'agrément est interdit **entre 8h et 20h**.



ARTICLE 8 : tout contrevenant aux mesures du présent arrêté encourt une peine d'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe d'un montant maximum de 1 500 euros pour les particuliers, et 7 500 euros pour les personnes morales. L'ensemble des frais induits par les contrôles sont mis, en cas de condamnation, à la charge de l'exploitant ou, à défaut, du propriétaire conformément à l'article L216-4 du code de l'environnement.

Dans un souci de responsabilité, de solidarité, la commune a décidé de ne pas fleurir le village cet été et d'interdire temporairement l'autorisation de construction de piscine privée (l'arrêté paraîtra dans les prochains jours).

Suite au verso

Il est indispensable de se sentir collectivement concernés mais aussi individuellement pour faire face à cette situation de sécheresse précoce, dans l'utilisation de l'eau.

Réduire sa consommation d'eau est un enjeu essentiel tant pour des raisons de budget du foyer que pour la préservation des ressources. Sur les 150 litres d'eau consommés en moyenne par jour et par habitant, une belle quantité pourrait être économisée !

Les Gestes qui coulent de source

Dans la cuisine :

- Faites la chasse au robinet qui goutte.
- Arrêtez l'eau en vous lavant les mains.
- Installez un mousseur, réducteur d'eau, sur votre robinet.
- Une vaisselle à la main consomme environ 42 litres d'eau, le lave-vaisselle utilise en moyenne 12 litres.



Et attendez qu'il soit rempli pour le faire fonctionner.

- Pensez à récupérer l'eau de lavage des légumes pour arroser les plantes et se laver les mains.

Dans la salle de bain, la pièce qui se classe n°1 des pièces les plus gourmandes en eau :

- Je fais le choix d'une douche, plutôt qu'un bain sachant que 150 à 200 litres d'eau sont utilisés pour une baignoire.
- On évite de laisser couler l'eau en permanence, lors de la douche et également pour le brossage des dents.



Dans les toilettes :

- Contrôler régulièrement l'absence de fuites.
- Investir dans une chasse d'eau à double débit (3 / 6 litres)
- La consommation d'eau par an pour un WC est estimée à 12 000 litres d'eau par personne.

Annexes de la maison :

- Un lave-linge consomme 70 à 120 litres pour un lavage, préconisation :
- Laver à basse température ;
- Préférer le programme économique ;
- Remplir correctement votre machine.



L'EAU est un bien précieux. Il nous est commun et il convient de le préserver. Nous nous devons de rester des acteurs responsables et solidaires.

Consommons moins pour sauvegarder notre réserve en eau.

Si chacun d'entre nous, n'agit pas en citoyen responsable nous craignons de ne plus pouvoir assumer l'approvisionnement en eau durant l'été à venir. Si le débit de notre source devient insuffisant, des coupures d'eau seront nécessairement obligatoires.